

FMo|018|0044|8

19.01.85

DES ARMES FRANÇAISES POUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Matin
19/1/85

2000 tonnes d'armes françaises destinées à l'Argentine
auraient été détournées vers Durban

Le capitaine danois Kaj Narup du bateau *Eva Vesta* a déclaré dimanche soir à la télévision danoise que le gouvernement français aurait approuvé la livraison de 2 000 tonnes d'armements à l'Afrique du Sud, en 1981 et 1982, en violation de l'embargo décrété par les Nations unies.

Selon notre correspondant à Copenhague Slim Allagui, de décembre 1980 à mai 1982, le caboteur danois a effectué cinq transports d'armes, de Bordeaux au port sud-africain de Durban. Le capitaine Narup, qui n'a été engagé que pour la troisième expédition,

a précisé que les documents du bateau désignaient la marine argentine comme destinataire final de la livraison. Il a précisé que tout le monde — y compris un représentant d'une compagnie d'affrétement bordelaise, Henry Férier — était au courant du trafic illégal, et que le bateau a changé de nom juste avant de parvenir à Durban. Toujours selon Narup, le gouvernement de Pierre Mauroy, en place alors depuis trois mois, avait approuvé l'expédition de munitions à Pretoria, sous la pression du gouvernement sud-africain qui aurait menacé la France d'annuler une importante commande

Kaj Narup a été interrogé par la police danoise aussitôt après ces déclarations et a indiqué qu'il avait accompli le voyage de Bordeaux à Durban dans le but de pouvoir ensuite témoigner sur le trafic illégal d'armes avec l'Afrique du Sud. Quant au propriétaire du bateau, Joergen Jensen, également interrogé par la police, il a reconnu que sa compagnie avait transporté des armes à l'Afrique du Sud en violation de l'embargo décidé par l'ONU.

Enfin, le ministère français de la Défense a fait savoir hier, dans une mise au point que « toute exportation d'ar-

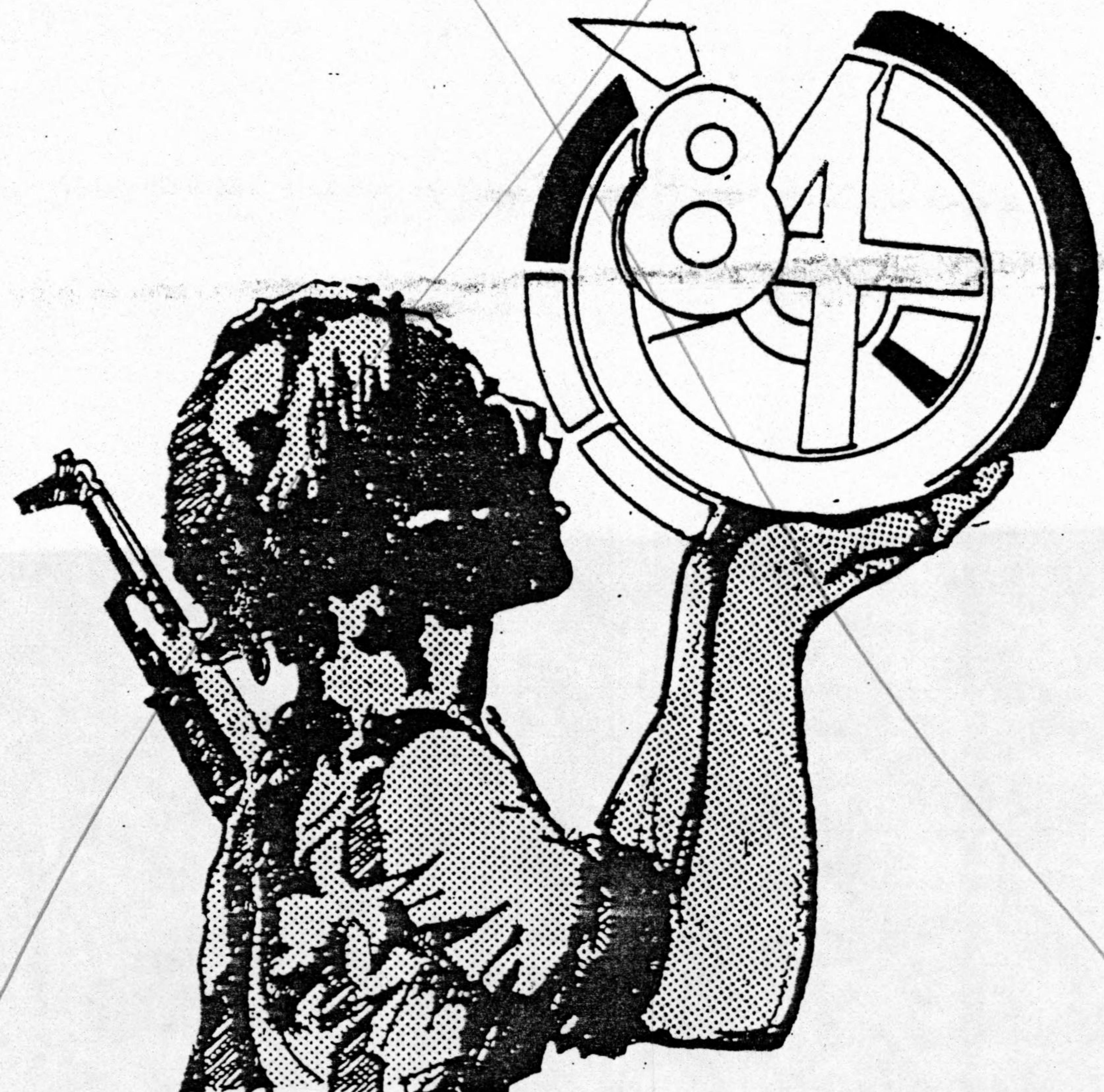
mes à l'étranger fait l'objet d'une autorisation délivrée par la commission interministérielle sur l'exportation de matériels de guerre (CIEMG) qui comporte une clause de non-réexportation à des Etats tiers ».

Le ministère de la Défense a d'autre part rappelé que le gouvernement se conforme à la résolution des Nations unies interdisant la livraison d'armements à la République sud-africaine. Depuis 1981, la France a décrété un embargo total sur les livraisons d'armes et de pièces détachées à Pretoria, l'embargo ne portant auparavant que sur les armes.

AMANDLA !

Bulletin d'Informations du Bureau de l'ANC en France

1984, ANNEE
DES FEMMES
SUD-AFRICAINES



African National Congress (S A)
ANC - 42, rue de Rochechouart 75009 PARIS - 878 18 67